



PROCES VERBAL

DU SEJOUR

DE LEURS MAJESTÉS

Impériales et Royales

DANS LA VILLE DE TOULOUSE.

Ey Juilleu mil huit centu huit.



PROCES VERBAL

DU SÉJOUR

DE LEURS MAJESTÉS

Impériales et Royales

DANS LA VILLE DE TOULOUSE.

Le 15 Mars 1791.

PROCÈS VERBAL

DU SÉJOUR

de leurs Majestés impériales et royales

DANS LA VILLE DE TOULOUSE,

ÉTANT maire M. de BELLEGARDE ; adjoints, MM. LANNÉLUC , négociant ; DEMOUIIS , propr., et DISPAN , professeur de chimie ; * membres du Conseil mun^{al}. , MM. COURTOIS , nég^t. ; MARTIN-SAINT-ROMAIN , bibliothéc. ; CASSEYROL , propr. ; BAUDENS , nég^t. ; BANSE , rec. gén. du canal ; MUREL , arboriste ; SAHUQUÉ , propr. ; MONNA , ex-notaire ; MARIÉ aîné , nég^t. ; DUROUX , entrepr. des messageries ; GARRIGOU neveu , nég^t. ; MALARET , propr. , SABATIE cadet , propr. ; DESASARS , premier présid. de la cour d'appel ; d'ESCOULOUBRE , propr. ; CASALS , propr. , JOULIA , nég^t. ; BASTOUILH , profess. en droit ; LAVEDAN , propr. ; CAMBON (Alex.) ; CASSAND , propr. ; TAURIAC , propr. ; ESPIGAT , propr. ; ROUQUETTE , rec. du canal ; BERDOULAT , propr. ; MARRAGON , recev. gén. du départ. ; DOLIVE , propr. ; DUPAU , présid. du tribunal de com. , et DANCEAU , propr.

ON espéroit depuis long-temps que S. M. L'EMPEREUR et ROI viendroît visiter sa bonne ville de Toulouse , mais on n'avoit aucune certitude sur cet heureux événement. Cependant au mois de décembre 1807 , les bruits qui s'étoient répandus sur le voyage de l'Empereur dans les départemens méridionaux ayant acquis plus de consistance , M. de Bellegarde , maire , invita les jeunes gens de la ville à se réunir , pour former une garde d'honneur digne d'être présentée à notre auguste Monarque ; ils répondirent avec

* M. FOULQUIER , précédemment adjoint , venoit d'être nommé membre de la cour de justice criminelle spéciale.

enthousiasme à l'appel qui leur étoit fait, et s'empressèrent de se faire inscrire.

Le conseil municipal avoit délibéré, le 21 novembre précédent, d'envoyer une députation auprès de S. M., pour la féliciter sur ses victoires et sur la paix mémorable de Tilsitt. Il attendoit avec impatience que le départ de sa députation fût autorisé, parce qu'il espéroit obtenir par ce moyen quelque certitude sur le voyage si désiré que devoit faire notre bien-aimé Souverain. Son espérance ne fut point trompée; la députation fut agréée. (1) Partie de Toulouse le 6 janvier 1808, elle eut l'honneur d'être présentée à S. M. le 17 du même mois, et d'être admise à son audience tous les dimanches après la messe jusqu'au premier mars, époque de son départ. Le 31 janvier, M. de Bellegarde, à la tête de la députation, témoigna à S. M. combien la ville de Toulouse désiroit avoir le bonheur de la posséder dans ses murs. « J'IRAI A TOULOUSE, répondit le Monarque; JE VERRAI » CETTE VILLE AVEC PLAISIR. »

Encouragé par une réponse aussi favorable, M. le maire saisit *cette occasion pour rappeler à S. M. le vœu qu'avoit formé la ville d'avoir son portrait en pied.* L'Empereur accueillit cette demande avec bonté, et daigna lui donner l'assurance qu'elle seroit accordée.

Les paroles de S. M. ayant changé en certitude les espérances qu'on avoit de la voir à Toulouse, la députation s'empressa d'annoncer cette heureuse nouvelle à ses concitoyens.

Aussitôt le conseil municipal est assemblé : le 6 février il délibère de demander l'autorisation nécessaire pour toutes les

(1) La députation étoit composée de M. de Bellegarde, maire; de M. de Malaret, membre du cons. munic., et de M. Demouis, adjoint du maire.

dépenses relatives à la restauration et à l'embellissement du Capitole. M. le préfet s'empresse de seconder le zèle du conseil municipal, en accordant les autorisations demandées. La garde d'honneur s'organise ; deux compagnies de cavalerie, quatre d'infanterie sont formées à l'instant.

M. de *Bruyères-Chalabre* est nommé commandant de l'infanterie, et M. de *Castellanne* est appelé au commandement de la cavalerie. M. le général de brigade *Bajet* est nommé commandant en chef de ces deux corps, composés de l'élite de la jeunesse toulousaine. (1) Les compagnies s'exercent aux manœuvres militaires ; les plans de restauration et d'embellissement dressés par l'architecte de la ville sont approuvés ; une commission nommée par M. le maire dans le sein du conseil municipal est chargée d'en surveiller l'exécution. Toutes les classes de la société s'empressent également de concourir à la réception du plus chéri des monarques ; administrateurs, militaires, artistes, ouvriers, tous rivalisent de zèle pour préparer les hommages que doit lui rendre la ville de Toulouse.

Cependant on étoit encore incertain sur l'époque de l'arrivée de S. M. Cet heureux moment étoit attendu avec la plus vive impatience ; la garde d'honneur étoit équipée et exercée. (2)

(1) Voyez à la fin la liste de la garde d'honneur.

(2) La garde d'honneur s'étoit habillée et équipée à ses frais. L'uniforme de l'infanterie étoit blanc, revers et paremens en velours amaranthe, boutons en or, boutonnières galonnées, culotte et veste blanches. L'uniforme de la cavalerie étoit blanc, revers, parement et collier de velours amaranthe, boutons et aiguillettes en or, chabraque blanche, bordée en drap amaranthe. L'infanterie et la cavalerie portoient un chapeau avec une torsade en or, surmonté d'un panache blanc. Les cavaliers avoient quatre trompettes ; l'infanterie, huit tambours, quatre fifres et quarante musiciens.

On terminoit les réparations du Capitole , et les préparatifs de réception , lorsque M. le maire reçut l'avis officiel que S. M. l'Empereur et Roi devoit arriver à Toulouse le dimanche 24 juillet 1808. Le 22 , ce magistrat rendit une ordonnance pour apprendre cette heureuse nouvelle à ces concitoyens et pour prescrire les mesures de police nécessaires au maintien du bon ordre et à la décoration extérieure des édifices publics et particuliers. L'allégresse de tous les habitans de Toulouse se manifesta aussitôt que cette ordonnance eut été publiée. (1) De toutes parts on entendoit les expressions les plus vives de l'amour et de la reconnaissance de tous les citoyens pour le héros du siècle. Le 23 , un concours immense des habitans des villes voisines vint mêler sa joie et ses transports à ceux des habitans de Toulouse. La population avoit presque doublé dans un jour. Les maisons étoient déjà décorées de guirlandes de fleurs , de chêne et de laurier ; on sabloit les rues par lesquelles S. M. devoit passer pour se rendre à son palais.

Dans la nuit du 23 au 24 , M. le préfet se transporta dans la commune de Léguevin , située aux limites du département. Le 24 juillet , à quatre heures du matin , M. le maire de Toulouse , ses adjoints et le conseil municipal se rendirent à Saint-Martin-du-Touch , sur les limites de la commune de Toulouse , pour recevoir S. M. , conformément aux dispositions du décret du 13 juillet 1804. La garde d'honneur à cheval se rendit aussi à Saint-Martin-du-Touch , où on avoit élevé un arc de triomphe de style égyptien , orné de branches de chêne

(1) Voyez à la fin l'ordonnance.

et de laurier. La gendarmerie, distribuée dans différens postes, étoit placée sur la route de Légevin à Toulouse. La garde d'honneur à pied, les corps militaires formant la garnison, les élèves du lycée étoient rangés en bataille auprès de la Patte-d'Oie, où M. le maire avoit fait élever un second arc de triomphe. Tous les préparatifs avoient été faits au milieu des démonstrations de la joie publique la plus vive, lorsque M. le maire reçut, à Saint-Martin-du-Touch, vers les cinq heures du soir, une lettre de M. le préfet, qui annonçoit que S. M. l'Empereur n'arriveroit que le lendemain dans la matinée, et que S. M. l'Impératrice devoit l'accompagner. Cette dernière nouvelle augmenta encore, s'il est possible, l'allégresse publique. M. le maire, le corps municipal, la garde d'honneur, les militaires formant la garnison, rentrèrent dans la ville, et reprirent, le lendemain à deux heures du matin, les différens postes qu'ils avoient occupés la veille.

LL. MM. II. et RR. furent reçues à Légevin par M. le préfet; elles arrivèrent aux limites de la commune de Toulouse le 25 juillet 1808, à neuf heures un quart du matin, déjà entourées des acclamations d'un peuple immense qui s'étoit porté bien au-delà des limites de la commune. M. le maire, accompagné de ses adjoints et du conseil municipal, s'avança du côté de la portière de droite, et LL. MM. ayant daigné faire arrêter leur voiture, M. le maire prononça la harangue suivante :

S I R E,

« Le maire de votre bonne ville de Toulouse, à la tête du corps municipal, vient déposer aux pieds de V. M. I. et R.

l'hommage des sentimens d'amour, d'admiration et de respect dont sont pénétrés pour le plus grand des héros, les habitans de notre cité.

» Nous devons, comme magistrats, devancer nos concitoyens auprès de votre auguste personne, mais l'impatience de vos fidèles sujets les a précipités sur vos pas ; et pour cette fois ils n'ont voulu confier qu'à eux seuls l'honneur de témoigner à leur souverain bien aimé toute leur gratitude pour les bienfaits dont vous ne cessez de les combler.

» Nous enviiions depuis long-temps le bonheur de vos sujets des départemens du nord : ces heureuses contrées ont, avant nous, joui de l'avantage de posséder le libérateur de la nation, le protecteur de l'immortelle confédération du Rhin, l'arbitre des destinées de l'Europe.

» Cependant, SIRE, vos sujets du midi partageoient avec eux les transports généreux qu'inspire la plus vive reconnoissance. Séparés par de grandes distances, nous étions unis par les même sentimens. Nous répétions dans nos foyers et dans nos temples ce concert de vœux, de louanges et d'actions de grâces que votre nom seul réveille, et que vos bontés rendent unanime. Votre présence, SIRE, manquoit seule à notre félicité, puisqu'il n'est rien de si doux que de contempler les traits des souverains qu'on chérit autant qu'on les révère.

» Cet heureux jour a lui enfin pour nos contrées méridionales : vous les parcourez, SIRE, au milieu de l'union de tous les ordres et des bénédictions de tous les âges, entre les monumens de la religion que vous avez relevés, et de l'édifice des lois dont vous avez posé la base inébranlable. Quel grand exemple

vous

vous donnez, SIRE, aux souverains qui, constamment occupés du bonheur de leurs sujets, n'ont pas à redouter de connoître les sentimens qu'ils inspirent ! Précédé par la plus vive attente, laissant partout des traces de votre sagesse, de votre bonté et de votre génie, vous changez de cité sans changer de famille. Partout se pressent autour de votre personne sacrée, ou ces intéressantes victimes que les malheurs des temps avoient exilées loin de leurs foyers, et que votre généreuse clémence a rendus à la mère patrie, ou ces *émérites* de la valeur dont vos mains paternelles ont soigné les blessures et ennobli les cicatrices.

» Daignez, SIRE, reconnoître encore vos enfans et vos sujets les plus fidèles dans les habitans de votre bonne ville de Toulouse. C'est un triomphe pour elle de vous posséder dans ses murs ; c'est aujourd'hui qu'elle reprend avec orgueil le beau nom de cité palladienne, puisqu'elle voit dans son enceinte le génie qui préside aux arts ainsi qu'aux destins des batailles.

» Votre Majesté pourra bientôt juger par elle-même si votre maire de Toulouse exageroit la vérité, quand il eut l'honneur de porter au pied du trône les expressions du respectueux dévouement de ses concitoyens. Quand vous avez paru dans ce département, l'allégresse publique a dû prendre un caractère plus vif et plus impétueux, celui qui décèle l'enthousiasme et l'ivresse du bonheur. Des bienfaits plus signalés veulent une reconnaissance plus éclatante, et dans ces contrées, tout jusqu'à l'aspect riant et paisible de ces fertiles campagnes, atteste les droits sacrés de Votre Majesté sur nos cœurs. La mesure de nos transports ne peut être que celle de vos bienfaits. Si Votre Majesté est venue jusqu'à nous au milieu des acclamations de

la joie publique, si elle a recueilli partout les bénédictions de ses nombreux sujets, qui ne se lassent point d'admirer comment, après avoir vaincu les nations par la force des armes, vous les subjuguez et les charmez par l'ascendant de vos vertus; et comme le héros si terrible dans les combats est au milieu de son peuple le père le plus tendre et le meilleur des rois, de quelle vénération, de quel enthousiasme, de quelle ivresse ne devons-nous pas être pénétrés, nous qui avons reçu des marques si grandes et si particulières de votre bonté ?

» Ne soyez pas étonné, SIRE, si vous voyez sur nos visages des signes d'attendrissement se mêler à ceux de l'admiration ; chacun de nous en vous voyant se souvient qu'il vous doit l'honneur, la vie et tous les biens qui la font aimer. Pourrions-nous jamais oublier l'époque à jamais mémorable, où guidé par la main du Très-Haut et revenant d'Égypte à travers des périls que les desseins qu'avoit sur vous la Providence pouvoient seuls vous faire éviter ; à peine arrivé dans la Capitale, vous jetâtes un regard paternel sur nos malheureuses contrées, et bientôt elles virent disparaître les calamités qui les désoloient; vous touchâtes le sol français et notre pays fut sauvé de la fureur des dissensions civiles qu'avoient excité parmi nous des hommes coupables qui fendoient sur nos divisions les moyens de se maintenir.

» En voyant LE GRAND NAPOLEON, tous nos cœurs s'ouvrent à la reconnaissance. Notre repos, notre bonheur sont la première conquête que votre sagesse a fait sur l'anarchie; vous étiez notre sauveur et notre père avant d'être notre souverain, et puisque

vos bienfaits vous ont seuls élevé sur le trône , il nous est permis de nous glorifier du titre de premiers nés de vos sujets.

» Arbitre souverain des destinées du monde , les rois de la terre ont recours à la sagesse de vos conseils pour apprendre à régner ; interprète des volontés du ciel , exécuteur de ses décrets , la paix et l'harmonie du Continent seront bientôt le résultat de vos sublimes combinaisons. Le fruit de vos immortels travaux sera la paix de l'univers qui vous proclamera son bienfaiteur.

» Agréez, SIRE , l'hommage de nos cœurs brûlans d'amour pour vous , et reconnoissez à notre franche et vive allégresse ces braves et fidèles Gascons dont vous avez plus d'une fois distingué la valeur dans le champ de la gloire ; paisibles citadins , nous n'avons pas tous eu l'honneur de verser notre sang pour la patrie , mais comptez que nous le répandrions avec courage pour la conservation de vos jours et la défense de votre gloire.

» SIRE , j'ai l'honneur d'offrir à V. M. les clefs d'une ville fidèle , dont les gardiens les plus sûrs sont l'amour et le dévouement que chacun de nous porte à votre personne sacrée.

» SIRE , à peine nos concitoyens furent-ils instruits qu'il leur étoit permis d'espérer qu'ils verroient un jour V. M. dans nos murs , qu'ils s'empressèrent de former une garde d'honneur. Leur zèle et leur généreux dévouement n'ont pas connu de bornes ; daignez, SIRE , ne pas en mettre à vos bontés , en permettant que la garde que j'ai l'honneur de vous présenter , fasse le service auprès de votre personne sacrée. »

M. le maire s'adressant ensuite à l'Impératrice , complimenta S. M. dans les termes suivans :

M A D A M E ,

» Organe des sentimens de leurs concitoyens, le maire et le corps municipal de cette cité viennent déposer aux pieds de V. M. l'expression des sentimens d'amour et de respect dont ils sont pénétrés pour l'épouse DU GRAND NAPOLEON.

» Nous aspirions depuis long-temps à l'honneur de posséder V. M. dans nos murs et la nouvelle de votre arrivée nous a comblés de joie. Compagne fidèle du plus grand des monarques, vous environnez son trône glorieux de tout ce que les grâces et la vertu offrent de plus parfait. Vous faites le charme de la vie de ce héros, et vous ajoutez un nouveau prix à ses bienfaits par l'intérêt que vous portez aux sujets qui ont le bonheur de vivre sous ses lois.

» Modèle de la bienfaisance, V. M. connoît le secret de sécher les pleurs des infortunés, et vous prêtez une main protectrice à ceux qui consacrent leurs soins à soulager l'humanité souffrante.

» Votre présence, MADAME, excite l'enthousiasme des peuples, et porte l'attendrissement et la joie dans tous les cœurs. Vous comblez nos vœux en accordant quelques momens à la bonne ville de Toulouse. V. M. n'y trouvera que des sujets fidèles et dévoués; vous serez témoin de la joie qu'ils éprouvent et de l'amour qu'ils portent à votre auguste époux.

» Daignez, MADAME, recevoir avec la bonté qui vous caractérise, les hommages respectueux du corps municipal. Veuillez permettre que les magistrats de l'une des cités les plus considérables de l'empire, se félicitent du bonheur qu'ils ont aujourd'hui de saluer la compagne DE NAPOLEON LE GRAND. »

Les discours de M. le maire furent souvent interrompus par les cris mille fois répétés de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* LL. MM. continuèrent ensuite leur route , suivies de toutes les voitures de la cour et de celles du corps municipal. Depuis ce moment , la garde d'honneur commença son service auprès de LL. MM. : elle occupa autour de leur voiture les places destinées aux officiers du palais et à la garde impériale. Ce qui honore infiniment la ville de Toulouse , c'est que S. M. est venue dans ses murs sans gardes , sans troupes , et qu'elle a daigné mettre la plus entière confiance dans la fidélité de ses habitans , et dans le zèle de la garde qui venoit de lui être présentée.

Un détachement de la garde d'honneur à pied occupoit déjà tous les postes de l'hôtel de la préfecture , qui dès-lors , et pendant le séjour de LL. MM. à Toulouse , porta le nom de Palais impérial. Dès que leur voiture fut reconnue à l'entrée de la ville , les acclamations de joie et les cris de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* retentirent de toutes parts. Ils furent répétés avec enthousiasme par la foule immense qui s'étoit portée dans toutes les rues où LL. MM. devoient passer pour se rendre à leur palais. Après avoir traversé le pont , elles tournèrent à droite , suivirent la rue des Couteliers , celle de la Fonderie , la place du Salin , la grande rue de Nazareth , la place et la rue de la Perchepinte , la place de Saintes-Carbes , la rue des Nobles et la place Saint-Étienne.

Vers midi , S. M. l'Empereur fit annoncer qu'elle recevoit le même jour , à quatre heures , les différentes autorités. Elles eurent l'honneur de lui être présentées dans l'ordre prescrit par le décret sur les préséances , et de la manière suivante :

M. Lacombe-Saint-Michel , général , commandant la dixième division militaire , l'état-major et les officiers de cette division ; M. Baget , général de brigade , commandant en chef la garde d'honneur ; l'état-major et les officiers de cette garde furent admis en même temps.

Ensuite et successivement , M. Desasars , premier président de la cour d'appel , à la tête de sa compagnie ;

M. Primat , archevêque de Toulouse et sénateur , accompagné de ses grand-vicaires , de MM. les chanoines de l'église métropolitaine , de MM. les curés de la ville et des principaux membres de son clergé ;

M. Desmousseaux , préfet ; MM. les membres du conseil de préfecture , M. le secrétaire général et MM. les membres présents du conseil général du département ; MM. les sous-préfets et MM. les maires des principales communes du département ;

M. Loubers , président des cours de justice criminelle et spéciale , à la tête de ces deux compagnies ;

M. Carrière , président du tribunal de première instance ; et les juges qui le composent ;

Le tribunal de commerce , ayant à sa tête M. Dupau son président ;

La chambre de commerce , présidée par M. le préfet ;

M. de Bellegarde , maire de Toulouse , accompagné de MM. les adjoints , du conseil municipal et de MM. les commissaires de police ;

Et le consistoire de l'église réformée , présidé par M. Chabran.

M. le maire , après avoir répondu aux diverses questions que lui fit S. M. dans cette audience , le pria de daigner accepter une fête que la ville lui destinoit dans le Capitole. L'Empereur souriant avec bonté , daigna répondre qu'il falloit convenir de

cet objet avec S. M. l'Impératrice. Lorsque M. le maire eut l'honneur d'être présenté à cette auguste princesse, elle daigna l'assurer qu'elle acceptoit la fête, et qu'elle fixeroit le jour.

Les mêmes autorités qui avoient eu l'honneur de haranguer S. M. l'Empereur et Roi, furent présentées immédiatement à S. M. l'Impératrice, et eurent l'honneur de la complimenter. LL. MM. daignèrent les accueillir avec bienveillance, et s'entretenir avec elles des objets relatifs à leurs attributions respectives. M. le préfet sollicita et obtint la faveur de présenter à LL. MM. les chefs de plusieurs administrations et corporations, non comprises dans le décret des préséances.

L'audience terminée, S. M. monta à cheval vers les sept heures, et se rendit, avec les principaux officiers de sa maison et un détachement de la garde d'honneur, à l'embouchure du canal du midi, en passant par la rue de Riguepe's, le faubourg Saint-Etienne, et en suivant les franc-bords du canal depuis le pont de Guilleméry. La multitude immense qui se pressoit sur la place de Saint-Etienne au moment où S. M. sortit de son palais, fit éclater les plus vifs transports, les cris de *vive l'Empereur!* retentirent de toutes parts, et le même enthousiasme se manifesta dans toutes les parties de la ville, que S. M. parcourut. Le soir, tous les édifices publics et particuliers furent illuminés. M. le maire avoit fait construire sur la place Impériale un temple à la victoire, dont l'architecture étoit dessinée en verres de couleur. Le peuple se porta en foule dans les rues pour jouir de la beauté des illuminations : il se livra à cette joie pure qu'inspire la présence d'un monarque adoré. Il n'arriva aucun accident, l'ordre public ne fut pas troublé un seul instant,

et cette heureuse journée se termina comme elle avoit commencé, au milieu des démonstrations les plus vives de l'allégresse publique.

Le même jour, M. le général commandant la dixième division militaire, M. le préfet, M. l'archevêque et M. le maire de Toulouse reçurent l'avis de M. le chambellan de service, que S. M. avoit daigné leur accorder les entrées à son lever.

Le lendemain mardi 26 juillet, S. M. monta à cheval à quatre heures du matin, escortée par un détachement de la garde d'honneur; elle sortit de la ville par la porte de Saint-Etienne, elle parcourut les promenades, visita le moulin à poudre, l'usine de MM. Berta et Lecour, et le parc d'artillerie. Les acclamations du peuple l'accompagnèrent partout. Les habitans qui étoient livrés au sommeil se réveilloient aux cris de *vive l'Empereur!* ouvraient leurs fenêtres, se portoient en foule dans les rues, et s'empessoient de partager la joie et les transports de leurs concitoyens. Cet hommage aussi pur que touchant, prouva à S. M. combien les sentimens des toulousains étoient unanimes pour sa personne; et telle fut son extrême bonté, qu'elle témoigna même sa satisfaction à ceux que le désordre de leurs vêtemens ne mettoit guère en état de paroître devant elle.

Lorsque S. M. voulut sortir du parc d'artillerie, la rue se trouva tellement obstruée par la foule, que la garde d'honneur avoit de la peine à ouvrir le passage. S. M. lui ordonna de se placer derrière elle : elle s'avança au pas au milieu de ce peuple ravi de voir d'aussi près son souverain, et de la confiance qu'il daignoit lui témoigner. S. M. rentra dans son palais à

six heures et demie du matin. Vers midi, elle donna audience à MM. les membres du corps législatif présens à Toulouse, au nombre desquels se trouvoient MM. de Marcorelle, de Puy-maurin et Debosque, députés du département de la Haute-Garonne. S. M. daigna admettre à son audience M. Gary, préfet du département du Tarn, et M. Trouvé, préfet de celui de l'Aude. Plusieurs particuliers de la ville eurent aussi l'honneur de lui être présentés.

Le soir, LL. MM. daignèrent assister aux exercices du mâit et aux joutes qui eurent lieu sur le bassin de la Garonne. Le port de la Daurade, le pont, les quais étoient occupés par une foule immense, que le désir de voir LL. MM. avoit attirée. Elles arrivèrent à sept heures, et descendirent à pied le port de la Daurade au milieu d'un peuple innombrable, jusqu'au bateau qui avoit été préparé pour les recevoir.

Aussitôt qu'elles y furent entrées, les cris de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* qui les avoient accueillis à leur arrivée, se firent entendre de toutes parts ; ils redoublèrent encore lorsque la musique de la garde d'honneur exécuta l'air, *où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?* M. le maire avoit accompagné LL. MM. depuis leur voiture jusqu'à leur bateau. Il alloit se réunir au corps municipal qui étoit dans une autre barque, lorsque S. M. l'Empereur l'ayant fait appeler par le grand maréchal du palais, l'admit à l'honneur de se placer à côté d'elle. M. le maire profita de l'insigne faveur qu'il recevoit, pour entretenir S. M. des objets d'utilité publique contenus dans le mémoire rédigé par le conseil municipal, pendant une heure environ que durèrent les jeux. S. M. daigna l'écouter

avec la plus grande bonté, et lui faire plusieurs questions sur les différentes demandes de la ville; et tandis que le Monarque donnoit au peuple assemblé une preuve de sa bienveillance, en honorant le chef de l'administration municipale, il préparoit en même temps dans sa pensée le décret impérial qui fut rendu le lendemain, monument éternel de sa munificence et de son affection pour la ville de Toulouse.

S. M. fit donner vingt napoléons au vainqueur des jeux; elle en fit remettre cinquante à M. le maire pour être distribués à tous ceux qui avoient concouru.

Dans la soirée du même jour, il y eut cercle chez S. M. l'Impératrice; elle daigna recevoir les dames de la ville qui avoient témoigné le désir de lui être présentées, et qu'elle avoit fait prévenir par M. le chambellan de service. Elle les accueillit avec cette grâce et cette bonté qui la caractérisent.

Mercredi 27 juillet, S. M. sortit de son palais à cheval à cinq heures du matin, accompagnée de S. A. le prince de Neuchâtel, de plusieurs officiers de sa maison et d'un détachement de la garde d'honneur à cheval. S. M. passa le pont, suivit le cours Dillon jusqu'à la porte de Muret, parcourut les allées extérieures du faubourg Saint-Cyprien jusqu'à l'usine de M. Bosc, rentra dans la ville et fut au collège de l'Esquile, où étoit exposé le plan en relief du canal des deux mers. S. M. fit plusieurs questions sur les ouvrages du canal, sur les écluses, les réservoirs, et notammant sur le bassin de Saint-Ferréol. M. Clausade, ingénieur en chef du canal, eut l'honneur de donner à S. M. tous les éclaircissemens qu'elle pouvoit désirer. Elle daigna, en témoignant sa satisfaction aux sieurs Guerin,

Lacoste frères et Bidault , habitans de Toulouse , auteurs de cet ouvrage , les assurer que ce relief seroit vu avec plaisir à Paris. (1) L'Empereur rentra dans son palais vers sept heures du matin , toujours accompagné par les acclamations du peuple qui se portoit en foule sur son passage.

A onze heures , S. M. daigna admettre à son audience les députations des villes de Montauban et de Pamiers.

La soirée de ce même jour sera à jamais célèbre dans les annales de la ville de Toulouse.

LL. MM. avoient daigné accepter la fête que M. le maire et le corps municipal leur avoient offerte au nom de la ville. C'étoit dans cette espérance que le Capitole avoit été restauré , et que l'on avoit construit la salle du trône , aussi remarquable par la richesse et l'élégance de son architecture , que par la beauté du trône qu'on y avoit élevé.

M. Virebent , architecte de la ville , M. Roques , peintre , avoient donné de nouvelles preuves de leurs talens dans la décoration de toutes les salles de ce superbe édifice. Mais ils avoient principalement dirigé leur attention sur celle qui étoit destinée à recevoir LL. MM. avec tout l'éclat qui est dû à la souveraineté.

Les invitations avoient été faites pour huit heures du soir. Plus de sept cents personnes , parmi lesquelles on comptoit trois cents dames , se rendirent à l'heure indiquée , et occupèrent le double rang de banquettes qui avoit été disposé en cercle autour du trône , et les sièges placés dans la salle qui le précède. La galerie des hommes illustres étoit destinée à la

(1) On a su depuis que S. M. leur avoit accordé un local dans le palais du tribunal.

danse ; la salle à manger , décorée par M. Wallaër , peintre , étoit destinée aux rafraîchissemens. Les postes intérieurs et extérieurs du Capitole étoient occupés par la garde d'honneur , qui bordoit la haie depuis la grande porte jusqu'à la salle des illustres. L'escalier étoit orné de vases de fleurs et d'orangers. Dans toutes les salles , des lustres et des girandoles répandoient une grande clarté.

M. le maire ses adjoints et le conseil municipal , ainsi que M. le sénateur Demeunier et M. le préfet du département , qui avoient bien voulu se joindre à eux , attendoient au bas du grand escalier l'arrivée de LL. MM. , lorsqu'elles furent annoncées par les acclamations de la foule immense qui couvroit la place Impériale et les rues adjacentes. Dès que LL. MM. furent descendues de leur voiture , les transports d'allégresse se manifestèrent dans toutes les salles. Les cris de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice !* se firent entendre de toutes parts. Les tambours de la garde d'honneur , placés au bas du grand escalier , battoient aux champs. La musique de la même garde exécutoit une marche triomphale. La nombreuse assemblée réunie dans les salles , glorieuse de posséder au milieu d'elle ses Souverains chéris , se livra à la vivacité des sentimens que leur présence inspiroit. LL. MM. , accompagnées de S. A. le prince de Neuchâtel , de LL. EE. le ministre des relations extérieures , le ministre secrétaire d'état , le grand maréchal du palais , des dames et des officiers du palais , de M. le maire , du corps municipal , ainsi que du sénateur Demeunier et du préfet du département , traversèrent les salles et montèrent sur leur trône. Lorsqu'elles se furent assises , un orchestre choisi , placé dans la galerie de la salle de manière à n'être pas aperçu , exécuta une cantate (1) de la composition de M. Baour-Lormian , musique

(1) Voyez à la fin.

de M. Berjeaud , membre de la garde d'honneur. Le concert terminé , LL. MM. descendirent de leur trône , et daignèrent adresser des paroles obligeantes à plusieurs personnes de la société. Elles se rendirent ensuite au grand balcon de l'hôtel-de-ville , accompagnées de M. le maire. Un bouquet de fusées partit au même instant pour annoncer la présence du Souverain au peuple , qui répondit à ce signal par des acclamations de joie long - temps prolongées. S. M. témoigna combien elle étoit sensible à l'enthousiasme de ses fidèles sujets.

Sortant du balcon , LL. MM. allèrent se placer sur une estrade qui avoit été disposée à cet effet dans la salle des illustres , et elles daignèrent assister au bal qui commença immédiatement. Elles se retirèrent après avoir honoré la fête de leur présence pendant une heure et demie environ , au milieu des témoignages d'amour et de reconnoissance de l'assemblée et du peuple. Elles furent accompagnées jusqu'à leur voiture par M. le maire et par le corps municipal. Le bal se prolongea jusqu'à trois heures du matin.

Le lendemain , jeudi 28 juillet , M. le maire étant au lever de l'Empereur , S. M. lui témoigna sa satisfaction sur la fête de la ville et sur la beauté des salles du Capitole. M. le maire saisit cette occasion pour supplier S. M. de vouloir bien permettre à la ville de Toulouse de faire frapper une médaille pour perpétuer le souvenir glorieux de son arrivée dans cette ville. S. M. daigna accueillir cette demande comme une nouvelle preuve de l'amour de ses fidèles sujets les habitans de Toulouse.

Sa Majesté l'Impératrice sortit à midi en voiture , escortée par un détachement de la garde d'honneur à cheval. Elle fut visiter le jardin des plantes. Les administrateurs et MM. les professeurs reçurent Sa Majesté à la porte du jardin. Elle le parcourut avec

intérêt, fit plusieurs questions aux administrateurs et au jardinier. Elle s'informa du succès des plantes qu'elle avoit daigné envoyer de *la Malmaison*, chargea le jardinier Ferrière de lui envoyer une collection de celle des Pyrénées. Elle promit d'enrichir encore le jardin, et de porter cet établissement au degré d'utilité dont il est susceptible.

S. M. l'Impératrice se rendit ensuite au collège de l'Esquile, pour voir le plan en relief du canal des deux mers; elle témoigna sa satisfaction aux auteurs de ce bel ouvrage. Elle rentra au palais vers trois heures; une foule immense se pressoit dans toutes les rues où passoit Sa Majesté, et lui témoignoit son enthousiasme par des acclamations réitérées.

On eut bientôt la certitude que LL. MM. devoient partir le même jour. Cette nouvelle porta la tristesse dans tous les cœurs; on éprouvoit un sentiment pénible en voyant s'approcher le moment où le Monarque chéri et son auguste compagne alloient s'éloigner de la ville de Toulouse. Au sentiment de la tristesse se réunissoit celui de la reconnoissance pour cette bonté avec laquelle S. M. avoit daigné accueillir les nombreuses pétitions qui lui avoient été présentées. Déjà elle avoit répandu ses grâces sur plusieurs particuliers. Indépendamment des sommes qu'elle avoit fait remettre à M. le maire pour plusieurs personnes qui avoient imploré sa bienfaisance, elle l'avoit chargé de distribuer aux pauvres de la ville une somme de vingt-six mille francs. Les membres de la garde d'honneur qui désiroient entrer au service avoient été nommés sous-lieutenans. La surveillance de ceux qui avoient émigré étoit levée; (1) le décret impérial qui

(1) Voyez le texte du décret à la fin.

accorde à la ville de Toulouse la plus grande partie des demandes qu'elle avoit formées étoit déjà rendu. On en connoissoit presque toutes les dispositions , quoiqu'il n'ait été publié que quelques jours après le départ de S. M. ; elle avoit voulu sans doute , en comblant la ville de Toulouse de ses faveurs , se dérober en même-temps à sa reconnoissance ; mais les preuves de son affection étoient déjà trop multipliées pour que les toulousains pussent ne pas lui témoigner combien ils y étoient sensibles. Avant de partir , S. M. avoit nommé grand officier de la légion d'honneur le général Lacombe-Saint-Michel , commandant la 10.^{me} division militaire ; officier de la même légion , M. Desmousseaux , préfet du département. Elle avoit accordé la décoration de la légion d'honneur à M. de Bellegarde , maire de Toulouse , à MM. de Bruyeres-Chalabre , et de Castellanne , commandans l'infanterie et la cavalerie de la garde d'honneur. M. le général Baget avoit reçu , ainsi que ces deux derniers , une tabatière enrichie de diamans.

Ces preuves signalées de la satisfaction de S. M. , également honorables pour la ville de Toulouse et pour les chefs de l'administration et de la garde qui les ont reçues avoient pénétré de reconnoissance tous les habitans de cette cité ; ils éprouvoient la plus vive satisfaction de voir les interprètes de leurs sentimens et de leurs vœux comblés de faveurs. Elles sont sans doute la récompense de leurs travaux et de leur zèle ; mais elles donnent aussi la mesure de l'affection de l'Empereur pour les habitans de cette ville.

LL. MM. partirent de Toulouse pour aller à Montauban , le jeudi 28 juillet 1808 , à huit heures du soir. Le peuple s'étoit

porté en foule sur la place de Saint-Etienne et dans toutes les rues où LL. MM. devoient passer. Il vouloit jouir le plus longtemps possible de leur présence. Il leur témoigna par les plus vives acclamations son enthousiasme et ses regrets. M. le maire, ses adjoints et les membres du conseil municipal s'étoient rendus une heure auparavant sur les limites de la commune, à la Courtensou. Lorsque LL. MM. y furent arrivées, elles firent arrêter leurs voitures, et M. le maire leur offrit les derniers hommages de la ville de Toulouse. S. M. l'Empereur accueillit avec bonté le corps municipal, et s'adressant à M. le maire, il lui dit ces paroles mémorables qui seront à jamais gravées dans le cœur des habitans de cette ville : « M. LE MAIRE, DITES » AUX HABITANS DE TOULOUSE QUE JE CONSERVERAI TOUJOURS » LE SOUVENIR DES SENTIMENS QU'ILS M'ONT INSPIRÉ. JE SUIS » FACHÉ QUE MES AFFAIRES NE M'AIENT PAS PERMIS DE » SÉJOURNER PLUS LONG-TEMPS AU MILIEU D'EUX. ILS » PEUVENT COMPTER EN TOUTE CIRCONSTANCE SUR MA » PROTECTION. » Le ton de satisfaction et de bonté avec lequel S. M. prononça ces mots augmenta encore l'enthousiasme et les regrets de tous ceux qui eurent le bonheur de les entendre. Les cris de *vive l'Empereur ! vive l'Impératrice* furent les derniers adieux des habitans de Toulouse.

LL. MM. partirent au même instant ; elles furent accompagnées par la garde d'honneur à cheval jusques à Grisolles.

Sa Majesté se plut encore à donner de nouvelles marques de bienveillance envers les habitans de Toulouse, lorsque M. le préfet eut l'honneur de la haranguer au delà de Castelsarrasin, sur l'extrême limite du département, et de l'assurer que nulle

part

part elle ne trouveroit des sujets plus fidèles et plus reconnoissans que ceux dont elle se séparoit. JE LE SAIS, répondit l'Empereur avec un sourire plein de grâce et de bonté; ILS M'EN ONT DONNÉ DES PREUVES; JE NE L'OUBLIERAI JAMAIS. S. M. l'Impératrice daigna dire aussi à M. le préfet qu'elle n'oublieroit jamais l'accueil gracieux qu'elle avoit reçu des habitans de Toulouse.

Les habitans de cette ville n'oublieront jamais non plus les momens heureux, mais trop courts, où ils ont possédé au milieu d'eux le héros qui commande à l'Europe et son auguste compagne. Ils n'oublieront jamais sa munificence, son affection paternelle et la noble confiance qu'il leur a témoigné. Si le temps détruisoit un jour les monumens qui attestent sa gloire et ses vertus, le souvenir de ses bienfaits, transmis d'âge en âge, bravera les injures du temps, et se conservera toujours dans le cœur des fidèles toulousains.

Clos et arrêté le présent procès verbal, au Capitole, à Toulouse, le premier août 1808.

Le Maire,

BELLE GARDE.

Nota. Peu de jours après le départ de LL. MM., M. le maire reçut le portrait en pied de l'Empereur, entouré d'un cadre magnifique : il fut placé provisoirement sous le dais dans la salle du trône. S. M. avoit daigné accorder cette faveur à la ville de Toulouse, sur la demande que lui en avoit fait la députation lorsqu'elle étoit à Paris.

LISTE

Des membres composant la Garde d'honneur toulousaine.

INFANTERIE.

ÉTAT-MAJOR,

MESSIEURS,

Le général BAGET, commandant en chef.

CASSEYROL, } aides-de-camp.
CAMMAS, }

DE BRUYERES-CHALABRE, colonel.

DUROUX, capitaine quartier-maître.

MAURAN, capitaine instructeur.

PRATVIEL, adjudant-major.

DESMOUSSEAUX, sous-adjudant.

RESSEGUIER, porte-drapeau.

DEBANS, adjudant-sous-officier.

DARBOU, officier à la suite.

M. RHUL, tambour-major.

MUSICIENS, Messieurs,

DUVIGUAU.

NOUGAYROL.

DOMINIQUE.

BEQUIÉ.

PALENIG.

RIGAUD.

AZIMON.

ROULEAU.

MERLUS.

BOURRIER.

PICHO.

LABADEINS cadet.

LACOMBE.

LAPEIRE.

MEYNIER.

PAUL.

LAUZET.

CROZILHES.

LABADEINS.

MAJOURAU.

DORVAL.

MARCONNIER.

ALQUIÉ.

MARTIN.

TAMBOURS, Messieurs,

COMBY.

BRAC.

PEIRRAT.

ORMIERES (B.)

CANGUILIEM.

BROCARD.

ORMIERES (J.)

ROUGET.



PREMIÈRE COMPAGNIE.

MESSIEURS,

PALARIN, capitaine.	CAVAILLÉ, fusilier.
DEVILLE (Franç.), lieutenant.	ROUQUETTE (Phil.) <i>idem</i> .
PONS (Franç.), sous-lieutenant.	MONCALM.
CARRIERE, sous-l. de remplac.	MIEGEMOLE.
BARIC, sergent-major.	DEVILLE.
SAINT-RAYMOND, sergent.	IZARN.
BERJEAUD, caporal-fourrier.	FAURE.
DUPLEIX, caporal.	LAMOTHE.
DAUMAISSON, caporal.	MARION.
LAFONT, caporal.	SAINT-RAYMOND jeune.
THERON, caporal.	COMBETTE.
DEGRAVE (Melchior), fusilier.	LAPEYRE.
ROUQUETTE, fusilier.	GUERIN.
COMMINGE, <i>idem</i> .	PRATVIEL.
COURTOIS.	ESTRADE.
MILAN.	SAVY-GARDEIL.
PRATVIEL.	FABRE aîné.
MONTANÉ.	MASSAL.
MADRON.	CAYLA.
LOISEL.	PANAT.
ROUME.	LAUDES.
GEZE.	BASTOUL.
BEGUILLET.	PLANET.
VIDAL.	ARDENNE.
TESTORI.	DESCOULOUBRE.
BRET.	DAVESSENS.
DULHIER.	FLOTARD aîné.

DEUXIÈME COMPAGNIE.

MESSIEURS,

MALEFETTE, capitaine.	ALBERT, fusilier.
FORNIER, lieutenant.	SERRES, <i>idem</i> .
ESPIGAT, sous-lieutenant.	SAGET.
DEVOISINS, sergent-major.	JAMMES.
SEGLA, sergent.	VIGUERIE (Pascal).
PARIS, caporal-fourrier.	AUDOUNET.
DRIOL, caporal.	REDON (Augustin).
MARAGON, caporal.	LAVEDAN (Isidore).
IZARN, caporal.	FAGEAC.
SAINT-CLAIR, caporal.	DEBAX.
DUFFÉ, fusilier.	MONTAGNAC.
RAYMOND, fusilier.	CANCERIS.
NEYLIES, <i>idem</i> .	GRATIAN.
ARRAZAT.	SOL.
TEYNIER.	RAMIERE.
VIGOUROUX.	VIGUERIE aîné.
WIZER.	TOUZÉ.
DE LAMARTINIERE.	CRAMAILLE.
CAPELLE.	ASTRE.
BARRE.	LAHITE (Edouard).
RESSEGUIER.	BORDIER (Guillaume).
FRAYSSINES.	ROMESTAIN.
CAUSSAUNEL.	NIDELET.
LAFFONT.	VIEULES.
D'ADHEMAR.	JUERY.

TROISIÈME COMPAGNIE.

MESSIEURS,

BRESSOLLES, capitaine.	AZAM, fusilier.
St.-FELIX (Celestin), lieut.	LAFITTE, <i>idem.</i>
COMPANS, sous-lieutenant.	PUJOL.
LARRIGAUDERE, ser.-major.	LAUET.
DAIGUESVIVES, sergent.	GILET.
DUPRAT cadet, cap.-fourrier.	MALPEL.
COURRECH, caporal.	SAINT-BLANQUAT.
FRANCÉS, caporal.	VIGNOLLES.
VITRI, caporal.	BARREAU (Frédéric).
DOUJAT, caporal.	HENAULT.
SENS, fusilier.	AUSSONNE.
LEFEVRE, <i>idem.</i>	BANCAL.
LACARRY.	GIBERT.
RESCLAUZE.	IZAC.
BOULET.	ROUX jeune.
GALTIER,	MONTANÉ.
ROUSSE (Julien).	MAUREMONT (St.-Félix).
BROUSSE.	SAINT-AMANS.
DUBOY.	CASTELBOU.
MARSEILLE.	GUITTARD.
POUSSINEAU.	ROALDES.
RIVIERRE.	GASC.
GAIRAL.	SOULIÉ.
ROUMIEU.	DUFFOUR.
DUC fils.	

QUATRIÈME COMPAGNIE.

MESSIEURS,

NOGARET , capitaine.	MARNAC , fusilier.
FAURÉ , lieutenant.	SERRE , <i>idem</i> .
BARIC , sous - lieutenant.	DEFOSSE.
FORTS , sergent - major.	MARCOUL.
SACALEY , caporal-fourrier.	BERAIL.
LUXEUIL , caporal.	ESPINASSE.
GELAS , caporal.	BARADA.
PUJOL , caporal.	GALABERT.
DUBOURG , caporal.	RIVALS.
DUPRAT (Denis) , fusilier.	DESCAZEAX.
SECONDAT-ROQUEFORT.	MARIÉ.
JEAN-BERNARD.	MONTELS.
CAMPARDON.	ROS.
PERRAVEX.	COMMERE.
ABADIE.	DUGLA.
DOUMENG.	SARREMEJEANNE.
MATHIEU.	LASSALLE.
VITRAC.	BENAZET.
DUCHAN.	AUREJAC.
GUIRGUI aîné.	GOUNON.
MASSONNIER.	POUCHON cadet.
DESCOFFRES.	DULIGNON.

CAVALERIE.

Trompette.

MESSIEURS,

TIRAN aîné.

CASTELLI.

TIRAN jeune.

BONHOURE.

ÉTAT-MAJOR.

MESSIEURS,

DE CASTELLANE, colonel.

POMAREDE, adjudant-major.

DE CAMBON (Alexandre), porte étendart.

BARBIER, capitaine instructeur.

PREMIÈRE COMPAGNIE.

MESSIEURS,

CAMBON (Auguste), capitaine.

RAMEL, lieutenant.

CASSAN, sous-lieutenant.

SARRANS, maréchal-des-logis chef.

BELCASTEL (Auguste), maréchal-des-logis.

HEMET, brigadier.

DISPAN, brigadier.

LACROIX (Léopold), *idem.*

BELLISSENS, *idem.*

MESSIEURS,

MESSIEURS,

BRETHOUS, chasseur.	BLANC (Louis), chasseur.
CABROL, <i>idem.</i>	DAVID, <i>idem.</i>
POCHON.	CANTALAUZE.
BECAI.	LORDAT.
DARTIGUES (J.).	MIEGEVILLE.
DARAM.	GLEIZE.
D'AIGUEVIVE.	DAUSAS.
FRAISSE.	LAMOTHE (Achille).
EVÊSQUE.	BELCASTEL (Cazimir).
GARDOUCH.	DAVISARD.
DEVILLE (Henry).	VARÉS.
LAFONT.	VIDAL.
MARAGON.	BOUTAUD.
BLANC aîné.	

S E C O N D E C O M P A G N I E.

MESSIEURS,

LECOUR, capitaine.	
DUFAGET, lieutenant.	
CASSAIGNERES, sous-lieutenant.	
PEYRONNET, maréchal-des-logis chef.	
SABATIER (Bruno), maréchal-des-logis.	
VILLENEUVE (Aug.), brigad.	BERRIÉ aîné, brigadier.
D'HAUTPOUL, <i>idem.</i>	BREANT, chasseur.
VIGUERIE (J.), <i>idem.</i>	MILHAU, <i>idem.</i>

MESSIEURS,

SOL (J.), chasseur.

CHARRIERE, *idem*.

DASTARAC.

GINESTI.

SARRANS.

VIGUERIE.

SAINT-ANDRÉ.

RIGAUD (Léopold).

BILAS.

ESCUДИER.

ARZAC.

BEGUÉ.

DALBIS.

CHASTEL.

DUCOS (Léon), chasseur.

BAYNE-RAISSAC.

RIGUES.

HENRY aîné.

LARTIGUES.

BURGALAT.

BOYES.

RIVES aîné.

ROQUES.

PIJON.

MOURVILLE.

DEFAGEAC (Henry).

PAUL (Auguste).

HEBRAY.



O R D O N N A N C E

D E M O N S I E U R L E M A I R E ,

Concernant l'ordre qui doit régner lors de l'arrivée de S. M.

LE MAIRE ,

Considérant que dès l'instant où il a été permis d'espérer que nous aurions le bonheur de posséder S. M. parmi nous , ses administrés se sont tous empressés à former des projets pour exprimer , chacun à sa manière , la juste satisfaction que nous éprouverons , en voyant dans nos murs le héros qui cimentera notre bonheur et notre gloire ;

Que sans arrêter l'élan d'une allégresse aussi bien fondée , il importe néanmoins d'en régulariser les mouvemens , afin qu'ils produisent un effet utile et agréable , et qu'on y remarque l'ensemble et la précision , qui feront d'autant mieux éclater les sentimens d'amour et de respect que nous portons à notre bien-aimé Souverain , et surtout la reconnoissance particulière que nous lui devons , pour nous avoir sauvés de l'abîme du malheur dans lequel nous étions plongés , à l'époque heureuse où , revenant d'Egypte , il fit cesser les dissensions intestines auxquelles étoit en proie notre pays :

Considérant qu'il est du devoir du magistrat de prendre des mesures convenables pour éviter les accidens qui n'arrivent que trop souvent , lorsque des événemens aussi importans attirent un immense concours de peuple ;

Qu'il importe de veiller à ce que les hommages dus au Souverain lui soient rendus , sans s'écarter du respect, du bon ordre et de la décence exigée en pareil cas,

ORDONNE :

ART. 1.^{er}

Tout nous portant à croire que l'heureuse arrivée de S. M. aura lieu dimanche prochain 24 du courant, tous les habitans seront tenus de pavoiser le tour de leurs portes et fenêtres de guirlandes de chêne, de laurier et de fleurs entrelassées de papier de diverses couleurs.

2.

Le soir du jour de l'arrivée de S. M., et pendant tout le temps du séjour qu'elle fera parmi nous, les fenêtres de toutes les maisons seront illuminées à tous les étages; et comme cet article a trait à la sûreté publique, et peut contribuer à prévenir des accidens, on punira, suivant la rigueur des lois, ceux qui négligeront l'exécution de cette mesure de police.

Les sommets de tous les clochers de la ville seront aussi illuminés, et toutes les cloches sonneront au moment de l'arrivée de S. M., pour annoncer cette heureuse nouvelle aux habitans.

3.

A dater de ce jour, toutes les charrettes et voitures qui partiront de Toulouse pour suivre la route de Bayonne, tiendront constamment la droite du chemin, et seront obligées

de s'arrêter dès le moment que les voitures du Souverain paroîtront , et jusqu'à ce que le cortège ait défilé.

Les portiers de ville et préposés de l'octroi sont chargés de faire connoître les dispositions de la présente à tous les conducteurs de charrettes et voitures quelconques sortant de la ville.

Il sera écrit au commandant de la gendarmerie, pour l'inviter à donner un ordre semblable.

4.

A dater du 23 du courant , il est défendu à toutes personnes de battre la caisse , sonner du cor ou trompette dans les rues de la ville ou des faubourgs , à moins que ce ne soit par ordre de l'autorité militaire ou civile.

5.

Il est enjoint à tous les porteurs d'eau de ranger leurs charrettes le long du mur des maisons , et de ne pas obstruer les passages en se tenant au milieu des rues. Tous ceux qui contreviendront au présent ordre seront punis sévèrement.

6.

Pendant tout le temps du séjour de S. M. dans nos murs , les particuliers seront obligés d'arroser les rues trois fois par jour , et de les balayer soir et matin régulièrement.

Les tombeliers seront tenus d'avoir enlevé les ordures à huit heures du matin , sous peine d'une double amende.

Les commissaires et inspecteurs de police tiendront la main

à l'exécution de la présente , qui sera imprimée , publiée et
affichée partout où besoin sera.

Fait à l'hôtel de la mairie de Toulouse, le 22 juillet 1808.

Le maire,

BELLEGARDE.

Par le maire,

Le secrétaire général de la mairie,

PHILIP.

DÉCRET IMPÉRIAL.

Toulouse, le 27 juillet 1808.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI D'ITALIE ET
PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU RHIN,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Travaux publics.

ARTICLE PREMIER.

La portion du quai de la Daurade, dite la Risberne, à
Toulouse, sera reconstruite.

Cette dépense sera faite aux frais des ponts et chaussées,
savoir : partie en 1808, partie en 1809.

I L.

Le pont de Saint-Cyprien à Toulouse sera réparé en 1809.

Cette dépense sera faite sur les fonds affectés aux ponts et
chaussées, exercice 1809.

III.

La navigation de la Garonne dans l'intérieur de la ville de
Toulouse, depuis le moulin du Château jusqu'à l'embouchure
du canal de Brienne, sera rétablie.

Les projets et devis seront soumis à notre approbation avant
le premier janvier prochain.

La dépense sera supportée par les fonds à provenir de l'octroi de navigation.

I V.

Des plans et projets seront proposés dans le courant de l'année 1809 pour l'amélioration de la navigation générale de la Garonne.

Il sera dressé des plans et projets pour donner à la ville de Toulouse un nombre suffisant de fontaines publiques.

Ces plans et projets proposés par la ville seront transmis par le préfet à notre ministre de l'intérieur, pour être soumis à notre approbation.

Il sera pourvu à la dépense, moitié aux frais du trésor public, moitié aux frais de la ville.

Il sera dressé des plans et devis pour le rétablissement de la navigation de la rigole de la plaine allant de Naurouse au bassin de Saint-Ferréol, et pour sa communication avec le Tarn, par l'Agoust.

TITRE II.

Etablissements publics.

V I I.

L'hôtel du ci-devant archevêché est définitivement affecté à la préfecture du département; les dépenses de restaurations faites audit hôtel sont approuvées.

VIII.

V I I I.

Les prisons criminelles seront transférées dans les dépendances du palais de justice.

Le département de la Haute-Garonne est autorisé à s'imposer un nombre de centimes extraordinaires suffisans pour pourvoir à cette dépense.

I X.

Les prisons civiles et de police correctionnelle seront transférées dans l'emplacement de Saint-Sernin.

L'arrondissement de Toulouse est autorisé à s'imposer un nombre de centimes extraordinaires suffisant pour pourvoir à cette dépense.

X.

Il sera établi une caserne de dépôt à Toulouse, dans le bâtiment des Salenques pour les conscrits, troupes de passage, etc.

La dépense de cet établissement sera à la charge de la ville.

X I.

Les bâtimens où sont établies les casernes de la compagnie de réserve sont définitivement affectés à cet établissement.

X I I.

Le théâtre de Toulouse sera transféré dans l'ancienne salle de spectacle du Capitole.

X I I I.

Il sera établi à Toulouse une école spéciale vétérinaire dans les dépendances du jardin de botanique.

La dépense de cet établissement sera supportée par le département.

X I. V.

Le bâtiment de Saint-Sernin, à Castelsarrasin, est définitivement affecté à la sous-préfecture.

X. V.

La maison dite le Prieuré, à Muret, demeure définitivement affectée à la sous-préfecture.

X V I.

La maison, cour et jardin actuellement occupés par la sous-préfecture de Saint-Gaudens, sont définitivement affectés à cet établissement.

X V I I.

Le bâtiment du ci-devant hospice, à Saint-Gaudens, demeure définitivement affecté à la sous-préfecture.

X V I I I.

L'arrondissement de Villefranche est autorisé à s'imposer 2 centimes extraordinaires pendant trois années consécutives, et jusqu'à la concurrence de 36,000 francs, pour l'acquisition et la réparation d'une maison destinée à l'établissement de la sous-préfecture.

X I X.

Il sera présenté incessamment des projets pour la translation des prisons de Saint-Gaudens, Castelsarrasin et Villefranche.

TITRE III.

Des cultes.

X X.

L'hôtel dit de la première présidence est définitivement affecté au logement de l'archevêque.

X X I.

Le ci-devant collège de l'Esquille , à Toulouse , est affecté à l'établissement du séminaire métropolitain.

X X I I.

L'église métropolitaine sera réparée.

Il sera pourvu aux dépenses de réparation de ladite église , au moyen ,

1.^o De 18,000 francs votés ou à voter par les départemens de la Haute-Garonne et du Gers ;

2.^o De 18,000 francs qui seront ordonnancés l'année prochaine par le ministère des cultes sur le chapitre 7 de son budget.

X X I I I.

Les colonnes et les pilastres qui servoient autrefois à l'ornement de l'église de la Dalbade , à Toulouse , seront rendus à leur première destination.

Une somme de 15,000 fr. sera accordée pour le rétablissement des colonnes et pilastres , et les réparations du maître-autel , sur les fonds du ministère des cultes de l'exercice 1809.

X X I V.

Les sieurs *Purpan*, archiprêtre de Caraman, *Ganiques*, curé de Montech, et *Vivant*, curé de Saint-Gaudens, département de la Haute-Garonne; *Perrigat*, curé de Mirepoix; *Deguilhem*, curé de Cabanes; et *Garrier*, curé de Castillon, département de l'Ariège, sont élevés au rang de curés de première classe.

X X V.

Le traitement alloué par la ville de Toulouse aux frères des écoles chrétiennes est approuvé.

Il sera porté au budget de l'année prochaine.

X X V I.

Le ci-devant bâtiment des classes de théologie est définitivement affecté à l'église consistoriale.

T I T R E I V.

Donations.

X X V I I.

Il est fait donation à la ville de Toulouse, pour en jouir en toute propriété,

- 1.° Des bâtimens actuellement occupés par le musée et l'école des arts;
- 2.° Des bâtimens et des terrains actuellement occupés par le jardin botanique et le cabinet d'histoire naturelle;
- 3.° Du bâtiment de l'observatoire;
- 4.° Du bâtiment de la bibliothèque;

5.^o Des bâtimens et jardins de Saint-Sernin pour l'établissement des prisons civiles et de police correctionnelle ;

6.^o Des bâtimens des Salenques pour l'établissement des casernes du dépôt de la conscription ;

7.^o De l'édifice dit de Sainte-Anne pour l'élargissement de la porte Saint-Etienne et l'ouverture d'une rue nouvelle ;

8.^o Des terrains et matériaux des remparts et des fossés de la ville , y compris les terrains de la porte et place Villeneuve, à la charge d'établir une promenade publique sur l'emplacement desdits fossés et remparts, et de supprimer, dans le plus bref délai , les cloaques existans.

La portion du canal des deux mers' qui forme l'enceinte extérieure de la ville, correspondant auxdits fossés et remparts, servira de limite à l'octroi municipal.

X X V I I I.

Il est fait remise à la ville de Toulouse de la somme de 56,000 francs restant due sur l'acquisition des Grands-Carmes, pour être ladite somme employée aux réparations à faire tant à l'extérieur du Capitole qu'à l'ancienne salle de spectacle existant dans le même édifice.

T I T R E V.

Dispositions diverses.

X X I X.

Le nombre des membres du tribunal civil de Saint-Gaudens sera augmenté de deux juges.

X X X.

Le *maximum* du prix du blé au delà duquel l'exportation par les ports d'Agde et de Cette est défendue , sera réglé à l'avenir sur les mercuriales du marché de Toulouse.

X X X I.

Nos ministres de la justice , de l'intérieur , de la guerre , des finances , du trésor public et des cultes , sont chargés , chacun en ce qui le concerne , de l'exécution du présent décret.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre secrétaire d'état , signé HUGUES B. MARET.

Pour ampliation :

Le comte de l'Empire , ministre de l'intérieur , signé CRETET.

CANTATE

POUR S. M. L'EMPEREUR ET ROI,

*Exécutée à la fête donnée par la ville de Toulouse, lors
du passage de LL. MM.*

Paroles de M. BAOUR-LORMIAN; musique de M. BERJAUD,
membre de la Garde d'honneur.

ISAURE S'ADRESSANT AUX TROUBADOURS.

O VOUS qui dispensez les palmes de la gloire,
Prêtez-moi de vos chants l'harmonieux appui :

Honneur au fils de la Victoire,
Formons des chants dignes de lui.

Il vient, l'objet de tant d'hommages :
Saluons le Héros qu'espéroient nos remparts,
Et que les fleurs de ces rivages
S'enlacent sur sa tête aux lauriers des Césars.

Enflammés d'un noble délire,
Peuples et Troubadours, unissez vos transports ;
Le talent peut monter la lyre,
Le cœur inspire ses accords.

CH Œ U R.

Enflammés d'un noble délire,
Saluons le Héros qu'espéroient nos remparts ;
Que nos chants d'allégresse et les sons de la lyre
Retentissent de toutes parts.

UN TROUBADOUR.

Pare-toi de festons , heureuse Occitanie,
Tes beaux jours vont renaître enfin ;
De l'empire français le bienfaisant génie
Préside à ton nouveau destin.

Jusqu'au sein de nos murs le ciel qui nous seconde ,
A conduit ses pas triomphans ;
Entouré de sa gloire et des respects du monde ,
Il vient sourire à ses enfans.

UN TROUBADOUR.

En vain Bellone rugissante
Menace ses drapeaux partout victorieux ;
Le fer du brave arme sa main puissante ,
Sa volonté commande à la foudre des dieux.

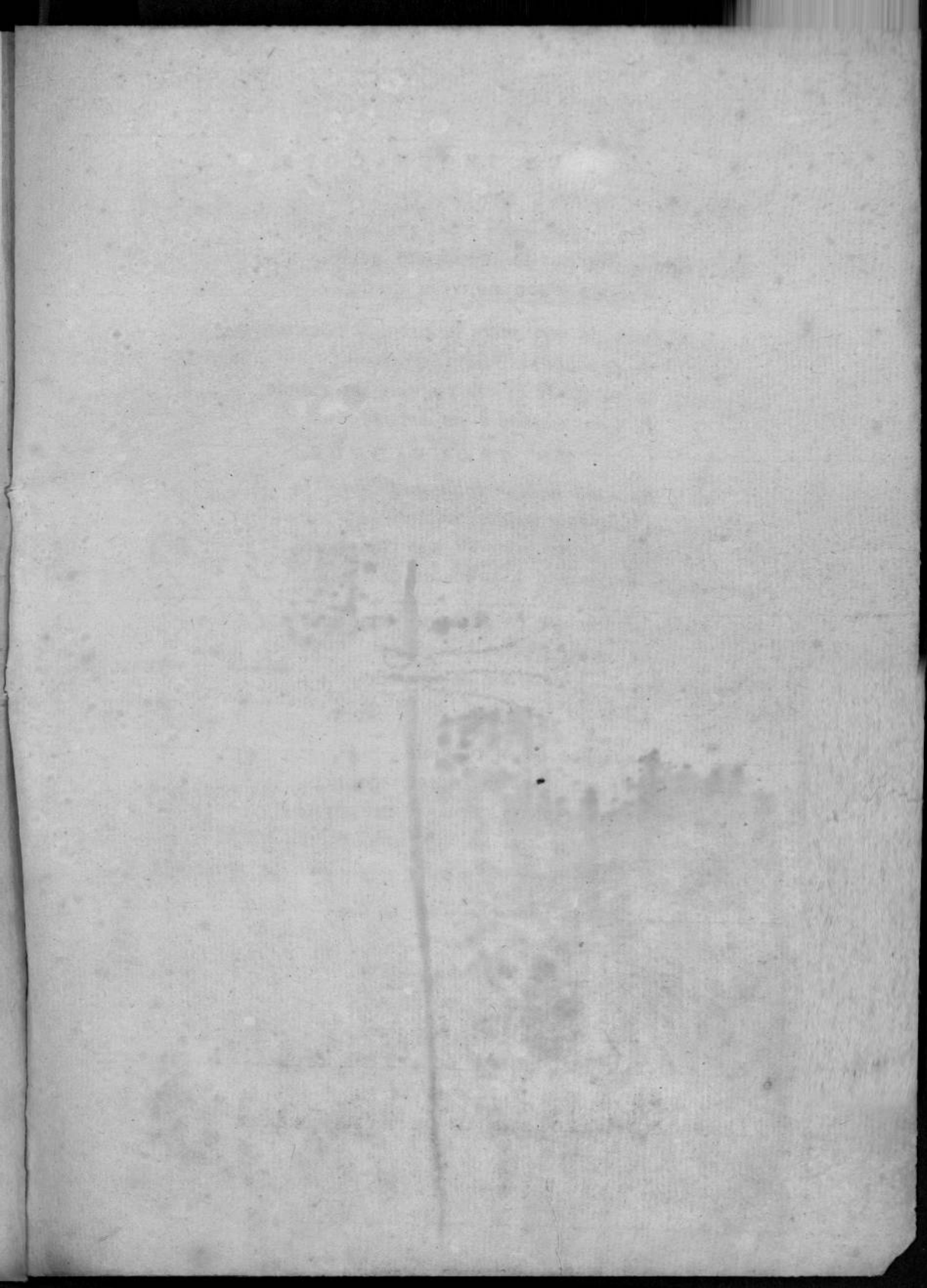
Qu'Albion s'affermisse en sa haine immortelle ,
Le destin trompe ses efforts ;
Ses propres alliés désertent sa querelle ,
L'Europe lui ferme ses ports.

Complice de sa tyrannie ,
Neptune agite en vain son trident redouté ;
César , dans ses exploits , peut-il être arrêté ?
Sa fortune est dans son génie.

DERNIER CHŒUR.

Honneur, triomphe d'âge en âge ,
A notre auguste Souverain ;
Nos cœurs disputent à l'airain
Le droit de garder son image.
Un jour sans doute nos neveux ,
Ecoutant des récits, charmes de leur enfance ,
Diront avec reconnoissance :
Le GRAND NAPOLEON est passé dans ces lieux.





GARDE D'HONNEUR DE TOULOUSE.

2.^e COMPAGNIE DE CHASSEURS A CHEVAL.

Arbre de St Pierre

M. le marie nous a fait le passage de la mayotte
surpense par les preuves pour de nous de juillet, ce nous fait
~~gros des impôts de vous rendre de~~ *de novembre*
les uns cause de la libération, nous voudrions, nous nous
~~les uns~~ *les uns* ~~les uns~~ *les uns* ~~les uns~~ *les uns* ~~les uns~~ *les uns*
un frangiste par le plus bas d'ici, les uns, pour nous, et nous
de chez un des chassiers qu'on nous a fait.

Ensemble :

Le Maréchal des Logis Chef,

Le Maréchal des Logis Chef,

Patron

Dezoumiers. Mayors

Dezoumiers. Mayors

Monsieur

l'athlèste

~~à l'athlèste~~
par noie en Carbone

Et la Terreur

très petite